

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 13 mars 2025*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025\_02-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procuration : 3**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Gérard Ferrand, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Éliane Barbier-Humeau  
Roger Clay, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

**DEL13032025-02**

**CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR L'INSTITUTION  
ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT D'UNE CELLULE DE  
COORDINATION POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE  
SUR LE TERRITOIRE DE NEVERS AGGLOMERATION**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Considérant les missions du CCAS et l'intérêt de participer à la cellule de coordination pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage sur le territoire de Nevers Agglomération, notamment autour des axes suivants :

→ Le relogement des familles identifiées dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et ce, en lien avec les préconisations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV),

→ L'identification, le partage et l'accompagnement des problématiques sociales des familles résidant sur les équipements collectifs de Nevers Agglomération et la mobilisation de solutions adaptées pour les familles,

→ La coordination des décisions prises en direction des familles et des actions à mettre en œuvre,

→ La co-construction des actions préventives et éducatives, au travers notamment S2LO  
Social Educatif (PSE) défini par Nevers Agglomération,

→ La proposition de projets, partenariats et actions innovantes jugées utiles pour améliorer l'intégration des familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- De valider les termes de la convention de partenariat proposée, pour une période de 3 ans renouvelable tacitement dans la limite de deux fois, portant sur la création et le fonctionnement d'une Cellule de Coordination pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage sur le territoire de Nevers Agglomération, qui précise notamment la composition, les objectifs et les modalités de fonctionnement ainsi que les engagements des partenaires, l'ensemble sous l'impulsion de Nevers Agglomération,
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer cette convention et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

  
**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**